

DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE
Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à 18h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de FOLELLI, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12) : CASTELLI Yannick, CERVETTI Michel, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia SOULLARD Sylvie.

Absents (11) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, GERONIMI Vital, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (3) : ANGELINI Nathalie donne pouvoir à CASTELLI Yannick
CASANOVA Gérard donne pouvoir à GANDOIN Sylviane
RAFFALLI Muriel donne pouvoir à HOURTOLOU Marguerite

| | | | | |
|---------------------------------|------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|
| Mbres du Conseil Municipal : 23 | Mbres en exercice : 23 | Mbres ayant pris part à la délibération : 15 | Séance du 13 décembre 2023 | Convocation le 07 décembre 2023 |
|---------------------------------|------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Objet – Budget principal, Décision Modificative n°4 (DM 4)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à une erreur matérielle, il y a lieu d'annuler la DM n°2 en date du 22 juin 2023 et de prendre une nouvelle décision modificative afin de corriger ces erreurs budgétaires.

Cette délibération permettra de récupérer une avance forfaitaire faite à l'entreprise VENDASI sur lot n°1 du marché concernant la réhabilitation et l'extension de l'école primaire.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de modifier le budget principal comme suit :

| Investissement | |
|---------------------------------------|---------------|
| Dépenses | |
| 2313 Constructions | + 15 331,95 € |
| Total dépenses : + 15 331,95 € | |
| Recettes | |
| 238 Constructions | + 15 331,95 € |
| Total recettes : + 15 331,95 € | |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 13 décembre 2023

Le Maire
Yannick CASTELLI

